

**FICHE ETABLISSEMENT :**  
**« Institut d'Education Motrice Henri Dunant »**

**Diagnostic établi en 2009 et Objectifs 2010 -2014**

N° FINESS : 78 080 221 1

**I. PHOTOGRAPHIE INITIALE :**

**Date de création (et d'extension) de la structure :** 29.7.1982 par arrêté préfectoral n° 82-860. Extension de la capacité de 20 à 28 avec une limite d'âge portée à 16 ans, le 25.3.1986 par arrêté n° 86-427

**Adresse :** IEM 5, rue Henri Dunant 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE

**Public accueilli :** Enfants et adolescents des deux sexes âgés de 3 à 16 ans, handicapés moteurs

**Capacité autorisée :** 28

**Capacité financée :** 28

**Date d'ouverture :** 9.09.1982

**Durée d'ouverture :** 210 jours

**Taux d'occupation :** 95 % au CA 2008

**Nb de salariés par catégories de personnel :**

Catégories de personnel	Postes autorisés (*) en 2009		Postes pourvus (*) le jour de l'état des lieux		Ecart	
	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP	Nb agents	ETP
Direction/encadrement	1	1	1	1		
Administration/gestion	1	1	1	1		
Personnel paramédical						
- Infirmières	0	0	0	0		
- Autres	7	3,7042	7	3,7042		
Personnel médical	1	0,23	0	0	1	0,23
Prestations de service						
Autres fonctions						
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>5,9182</b>	<b>9</b>	<b>5,7042</b>	<b>1</b>	<b>0,23</b>

(\*) Personnel permanent

A titre indicatif, **les 3,7042 ETP de personnel paramédical** se décomposent de la manière suivante :

- 2 Kinésithérapeutes..... 1,576 ETP
- 2 Ergothérapeutes..... 1 ETP
- 1 Orthophoniste..... 0,5129 ETP
- 1 Psychomotricien.....0,2562 ETP
- 1 Psychologue..... 0,3591 ETP

A ces personnels s'ajoutent 3 ETP d'AMP communal pour le fonctionnement du Centre de loisirs

**Taux d'encadrement global : 0,20**

**Convention collective : 15 mars 1966**

**Eléments concernant le bilan social sur les 3 dernières années :**

Le bilan social qui concerne les effectifs de l'ensemble des structures n'est réglementairement obligatoire que depuis cette année. Au 31.12.2008, l'effectif associatif est de 295 ETP en CDI représentant 345 personnes physiques dont 33 % à temps partiel.

Entre le 31.12.2007 et le 31.12.2008, le bilan social fait apparaître une augmentation du nombre de salariés en CDI de 15 % en Equivalent Temps Plein.

Le bilan social a été présenté en juin 2009 au Comité d'Entreprise associatif.

Le personnel bénéficie régulièrement d'actions de formation. La moyenne annuelle du nombre d'heures de formation des 3 derniers exercices clos s'établit à 77 heures pour 10 salariés. Ces chiffres ne tiennent pas compte des heures de formation qualifiante pour la préparation du CAFERUIS par le chef de service en 2007 et 2008.

L'absentéisme du personnel pour raison de santé représente, en moyenne sur les 3 dernières années, 6,7 jours par an et par salarié.

**Mise en œuvre de l'évaluation :**

**Eléments financiers :**

<b>BILAN</b> (indicateurs de sécurité et de performance financière)	FRI	+ 263 648 <sup>€</sup>
	FRE	+ 31 537 <sup>€</sup>
	FRNET	+ 295 185 <sup>€</sup>
	BFR	+ 57 981 <sup>€</sup>
	Trésorerie	+ 353 166 <sup>€</sup>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		Total
BP 2009	Classe 6 brute autorisée reconductible	418 168 <sup>€</sup>
	Budget de fonctionnement	443 964 <sup>€</sup>
	Coût à la place	14 934,57 <sup>€</sup>
	Tarif journalier	
CA 2008	Résultat administratif	Déficit : - 9 075,36 <sup>€</sup>

## II. Diagnostic

### 1. Locaux

#### Caractéristiques

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 locaux anciens en préfabriqué, mis à disposition par la Mairie, l'un occupé en totalité pour les consultations médicales, l'ergothérapie et la kinésithérapie, l'autre occupé partiellement par le psychomotricien jusqu'en décembre 2008 où il est devenu impropre à l'occupation et l'exploitation, compte tenu de la dégradation de son état par rapport à la présence de l'amiante.</li><li>• 1 local supplémentaire en algéco, loué, comprenant un bureau de direction, le secrétariat, un bureau pour la psychologue, 2 bureaux pour les rééducateurs : l'un pour l'orthophoniste, l'autre pour le psychomotricien et une salle de réunion. Ce local est très mal isolé (très froid l'hiver, caniculaire dès qu'il commence à faire beau).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nouvelle construction de l'IEM en cours, à proximité du groupe scolaire où se trouvent l'école maternelle Croix Blanche et l'école élémentaire Henri Dunant à Conflans-Sainte-Honorine, comprenant chacune une CLIS pour enfants handicapés moteurs.</li><li>• Mise en service prévue en janvier 2010</li></ul>

### 2. Conformité à la réglementation hygiène et sécurité (entretien du linge, restauration, sécurité incendie, ...)

#### Caractéristiques

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence de formation pour la manipulation des extincteurs. Une action de formation est programmée pour le mois de septembre 2009 avec des exercices pratiques permettant la familiarisation du personnel avec le matériel de lutte contre les départs de feu. Cette formation doit être renouvelée chaque année.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ménage et nettoyage réguliers assurés par le personnel municipal.</li><li>• Vérifications périodiques des installations électriques par la SOCOTEC.</li><li>• Entretien des extincteurs.</li></ul>

	Les autres lieux d'intervention (CLIS ou UPI) sont entretenus selon les règles du droit public régissant les établissements scolaires et les collectivités locales et territoriales.
--	--

.....

**3. Organisation du travail (fiches de postes, formations, plannings du personnel, réunions, transmissions, missions confiées par délégation aux directeurs, qualification des directeurs ...)**

Caractéristiques

Points faibles	Points forts
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des fiches de poste sont établies pour l'ensemble du personnel. Chaque nouveau collaborateur reçoit, à l'embauche, sa fiche de poste en même temps qu'un exemplaire du projet de service.</li> <li>• Planning des différentes réunions préparé à la fin de chaque année scolaire pour l'année suivante (réunions de service, synthèses, encadrement, institutionnelles, parents, rencontres rééducateurs et parents, CVS).</li> <li>• Le directeur dispose du Document unique des délégations conformément au décret du 1<sup>er</sup> février 2007. Il a en responsabilité la direction du Pôle scolarisation composé du SAAAIS, du SESSAD APIDAY et de l'IEM.</li> <li>• Le chef de service dispose, à son niveau, de délégations écrites.</li> </ul>

.....

**4. Organisation de la prise en charge (admission, population accueillie, activités, liens avec l'extérieur,...)**

Caractéristiques

L'IEM, avec un statut d'établissement spécialisé, délivre en réalité des prestations très proches de celles des SESSAD. Les interventions de la structure viennent en complément de la scolarisation assurée directement par l'Education nationale, majoritairement en CLIS ou en UPI.

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faute de personnel de rééducation en nombre suffisant, plusieurs enfants ne peuvent bénéficier des séances de prises en charge prescrites. Qualitativement, compte tenu, en particulier, du profil des enfants accueillis présentant de plus en plus de troubles associés de type cognitif, notre activité pâtit par l'insuffisance chronique des temps de travail alloués à la psychomotricité, à l'orthophonie et la kinésithérapie. L'évolution de notre ratio d'encadrement, actuellement très bas (0,21) comparativement à des structures similaires, paraît comme une nécessité incontournable pour assurer les prestations attendues par les usagers, en cohérence avec les principes que nous mettons en avant, dans le cadre des projets tant associatifs que d'établissement, principes repris dans notre référentiel qualité.</li> <li>• Des enfants handicapés moteurs scolarisés dans leur école de référence, dans les villes limitrophes de Conflans-Sainte-Honorine, ne bénéficient pas actuellement de prises en charge globales et coordonnées telles qu'elles pourraient être proposées par une structure spécialisée.</li> <li>• Absence de dossier informatisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les admissions obéissent à une procédure formalisée. Elles sont prononcées par le directeur avec transmission écrite à la MDPH, après une réunion de synthèse d'admission à laquelle participent : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur</li> <li>- Le chef de service</li> <li>- Le médecin, lorsqu'il est présent</li> <li>- La psychologue</li> <li>- les rééducateurs ayant effectué les évaluations techniques nécessaires</li> </ul> <p>Le chef d'établissement scolaire et l'enseignant concernés par la scolarisation de l'enfant ou l'adolescent sont associés à la décision d'admission.</p> </li> <li>• Relation forte et privilégiée avec l'Education Nationale. Le service est systématiquement représenté dans les réunions des équipes de suivi de la scolarisation organisées par les établissements scolaires.</li> <li>• Les adolescents bénéficient une fois par an d'un séjour de 2 ou 3 jours, loin de leur domicile. Ce séjour vise le développement de l'autonomie avec des activités physiques, culturelles et éducatives.</li> </ul>

## 5. Organisation de la prise en charge médicale

### Caractéristiques

#### Modalités d'admission :

Dès réception de la proposition d'orientation de la MDPH, et après étude du dossier, une procédure d'admission est mise en place :

- Premier rendez-vous avec la direction du service

- Deuxième rendez-vous avec le médecin, la psychologue et le directeur de l'école ou le principal du collège.
- Troisième étape d'évaluation technique et scolaire
- Commission d'admission

Lors d'un dernier rendez-vous, la direction prononce l'admission ou le refus motivé. Les évaluations sont transmises à la CDAPH qui notifie l'admission définitive.

Coordination et partenariat :

Le médecin de l'IEM assure un travail de coordination avec les médecins traitant, en particulier les médecins hospitaliers chargés du suivi des pathologies les plus lourdes. L'hôpital de Garches est un partenaire régulier.

Le médecin de l'IEM prescrit et surveille les rééducations. Il rencontre régulièrement les parents pour s'assurer de l'effectivité de certains suivis à l'extérieur en particulier la chirurgie lorsqu'elle est indiquée.

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La difficulté de recrutement durable d'un médecin qualifié depuis l'année 2007, a conduit l'établissement à se contenter de quelques « vacances » par mois, ce qui est insatisfaisant pour la qualité du suivi des enfants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement en cours de concrétisation d'un pédiatre expérimenté et qualifié en rééducation fonctionnelle, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.</li> </ul>

**6. Outils de la loi 2002-02 (mise en place, contenu)**

Caractéristiques

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PPS ne sont pas communiqués systématiquement à l'IEM par les institutions scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outils en conformité avec la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale : projet de service réécrit en 2008 ; le CVS est en place et fonctionne ; le livret d'accueil et la charte des droits et libertés sont communiqués aux parents ; les Projets individualisés d'accompagnement sont révisés avec les usagers et leurs représentants au minimum une fois par an...</li> <li>• Démarche qualité : 3 professionnels sont désignés « référents qualité » et formés pour remplir cette mission. Ils</li> </ul>

	assurent l'application et le suivi du Référentiel associatif d'évaluation de la qualité.
--	--

## 7. Mutualisation de personnels et de moyens

Caractéristiques :

- Mutualisation du poste de directeur
- prise en charge éducative
- prise en charge médicale
- surveillance de nuit
- entretien des locaux
- gestion administrative et comptable
- accueil
- prestations de service

## 8. Diagnostic activité

Caractéristiques

Points faibles	Points forts
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse de l'activité en 2008 et 2009 liée au passage à la semaine de 4 jours scolaires instituée à Conflans Sainte Honorine par les conseils d'école et la ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population accueillie correspond à l'agrément, même si une adaptation s'impose, en particulier pour les enfants présentant des troubles associés et cognitifs</li> <li>• Centre de loisirs mercredi matin</li> </ul>

## 9 Diagnostic financier

Fonctionnement	
Points faibles	Points forts
un résultat déficitaire de 9 075 € au CA 2008 du à des produits de la tarification inférieurs au prévisionnel (écart de 200 journées entre le BP prévisionnel et le réalisé) qui s'explique du fait de taux d'absentéisme important des enfants et du passage à la semaine de 4 jours décidé par la commune	Des dépenses bien maîtrisées puisqu'inférieures aux dépenses prévues, affichant une diminution de 9,72 % par rapport à l'exercice 2007.

Bilan	
Points faibles	Points forts
	Une situation globale saine Une bonne capacité d'autofinancement avec un FRI positif (+ 263 648 €) comprenant des excédents affectés à l'investissement pour 105 764 € et des provisions pour 170 085 € et

	un FRE positif (+ 31 537 €) avec une réserve de trésorerie de 40 330 €. La trésorerie est également positive (353 166 €)
--	--

### III. Objectifs opérationnels pour les 5 ans à venir :

#### Fiche action n° 1 : Améliorer la prise en charge au niveau paramédical.

##### CONSTAT :

L'insuffisance du taux d'encadrement prive les enfants des soins nécessaires.

##### OBJECTIF :

Il s'agit de fournir des prestations de service en relation avec les besoins des enfants et adolescents admis sur notification de la MDPH et satisfaire les usagers et leurs représentants :

- conformément aux prescriptions médicales pour ce qui concerne le nombre de séances hebdomadaires de rééducation en orthophonie, en psychomotricité, en orthoptie et en kinésithérapie
- en adéquation avec le projet d'établissement, conformément à l'annexe 24 bis au décret du 27 octobre 1989 et au Code de l'action sociale et des familles, en proposant des actions éducatives auprès des jeunes ainsi que des actions d'accompagnement et de guidance familiales assurée par un éducateur et un assistant de service social.

##### MOYENS :

Augmenter le temps de travail des professionnels suivants :

- L'orthophoniste passera à **plein temps**, soit une augmentation de **0,49 ETP**
- Le psychomotricien passera à mi-temps, soit une augmentation de **0,24 ETP**
- Les kinésithérapeutes totaliseront 1,5 ETP, soit une augmentation de **0,5 ETP**

Total de l'évolution : **+1,23 ETP**, portant le nombre d'ETP à 6,9342 et un **ratio global de 0,28** pour 28 places.

##### INDICATEURS :

- Projets individualisés d'accompagnement
- Comptes rendus des CVS et satisfaction des usagers
- Rapports d'activité

##### ECHEANCE :

	2010	2011	2012	2013	2014
Augmentation du temps de travail de l'orthophoniste, du psychomotricien et des kinésithérapeutes	x				

##### COÛT :

FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014
Augmentation du temps de travail de l'orthophoniste, du psychomotricien et des	46 697 €				

kinésithérapeutes Acquisition lits médicalisés					
--	--	--	--	--	--

.....

**Fiche action n° 2 : Mettre à jour les outils de la loi n° 2002-02 - règlement de fonctionnement et DIPEC**

**CONSTAT :**

La rédaction des conditions de rupture des prises en charge au niveau du règlement de fonctionnement et du DIPEC donne, a priori, un « pouvoir de rupture immédiat » à l'institution

**OBJECTIF :**

Mise à jour du règlement de fonctionnement et du DIPEC en faisant référence plus explicitement à la décision de la MDPH, dans tous les cas de figure

**MOYENS :**

Nouvelle rédaction en concertation avec les référents qualité et le CVS

**INDICATEURS :**

- Documents mis à jour
- Comptes rendus du CVS et des travaux des référents qualité

**ECHEANCE :**

	2010	2011	2012	2013	2014
Rédaction du règlement de fonctionnement et du DIPEC	x				

**COUT :**

FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014
Rédaction du règlement de fonctionnement et du DIPEC	Temps de travail				

**Fiche action n° 3 : Renforcer la communication et les échanges avec l'Education Nationale.**

(Application du décret du 2 avril 2009, mise à disposition de locaux...)

**CONSTAT :**

Non systématisation d'échange des projets écrits (projet personnalisé de scolarisation, projet individualisé d'accompagnement)

**OBJECTIFS :**

Communication et échange systématiques des différents projets qu'ils soient établis par l'institution scolaire ou par le SESSAD.

Renforcer les échanges entre enseignants et équipe spécialisée de l'IEM

**MOYENS :**

Sensibilisation de l'institution scolaire sur la question du handicap moteur et des troubles associés  
Préparation d'un courrier type concernant la communication des projets écrits, courrier destiné aux chefs d'établissement et aux référents de scolarisation

**INDICATEURS :**

- Conventions avec les établissements scolaires
- Planning des rencontres avec l'équipe pédagogique
- Dossiers des enfants (projets écrits)
- Courrier type

**ECHEANCE :**

	2010	2011	2012	2013	2014
Sensibilisation de l'institution scolaire sur la question du handicap moteur et des troubles associés	x				
Préparation d'un courrier type concernant la communication des projets écrits	x				

**COÛT :**

FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014
Sensibilisation de l'institution scolaire sur la question du handicap moteur et des troubles associés	Temps de travail				
Préparation d'un courrier type concernant la communication des projets écrits	Temps de travail				

**Fiche action n° 4 : Mettre en place le dossier informatisé pour chaque enfant.**

**CONSTAT :**

Les dossiers des enfants sont partiellement informatisés.

**OBJECTIF :**

Procéder à l'informatisation de l'ensemble des données propres à chaque enfant dans 2 dossiers séparés : le dossier « administratif » et le dossier médical  
Faciliter l'exploitation de ces données pour la rédaction du rapport d'activité annuel

**MOYENS :**

Revisiter le plan du dossier des usagers  
Elaborer une base de données « Access »  
Assurer la formation de la secrétaire pour une exploitation fonctionnelle

**INDICATEURS :**

- Possibilité de consultation des dossiers informatisés
- Consultation du CVS et comptes rendus

- Rapport d'activité

**ECHEANCE :**

	2010	2011	2012	2013	2014
Revisiter le plan du dossier des usagers		x			
Elaborer une base de données « Access »		x			
Assurer la formation de la secrétaire		x			

**COUT :**

FONCTIONNEMENT	2010	2011	2012	2013	2014
Revisiter le plan du dossier des usagers		Temps de travail			
Elaborer une base de données « Access »		Temps de travail			
Assurer la formation de la secrétaire					

**SYNTHESE DES OBJECTIFS de l'Institut d'Education Motrice de Conflans**

<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Echéance</b>
Améliorer la prise en charge au niveau paramédical	Augmentation du temps de travail de : L'orthophoniste de 0,49 ETP Le psychomotricien de 0,24 ETP Les kinésithérapeutes de 0,5 ETP	Projets individualisés d'accompagnement  Comptes rendus des CVS et satisfaction des usagers  Rapports d'activité	2010
Mettre à jour les outils de la loi 2002-2 - règlement de fonctionnement et DIPEC	Nouvelle rédaction du règlement de fonctionnement et du DIPEC, en concertation avec les référents qualité et le CVS	Documents mis à jour  Comptes rendus du CVS et des travaux des référents qualité	2010
Renforcer la communication et les échanges avec l'Education Nationale	Sensibilisation de l'institution scolaire sur la question du handicap  Préparation d'un courrier type concernant la communication des projets écrits	Conventions avec les établissements scolaires  Planning des rencontres avec l'équipe pédagogique  Dossiers des enfants  Courrier type	2010
Mettre en place le dossier informatisé pour chaque enfant	Revisiter le plan du dossier des usagers  Elaborer une base de données « Access »  Assurer la formation de la secrétaire	Possibilité de consultation des dossiers informatisés  Consultation du CVS et comptes rendus  Rapport d'activité	2011

## V. Projet du pôle scolarisation non pris en compte dans le CPOM

### Projet de transformation de l'IEM en SESSAD

#### CONSTAT :

L'établissement fonctionne sur le mode des SESSAD. Ses interventions viennent en complément de la scolarisation assurée directement par l'Education nationale, en CLIS ou en UPI.

Des besoins d'accompagnement en itinérance dans les communes limitrophes de Conflans Sainte Honorine sont repérés par les référents de scolarité

#### OBJECTIF :

Il s'agit à la fois de valider administrativement le statut lié au fonctionnement réel de l'établissement en tenant compte de son histoire et de répondre à de nouveaux besoins identifiés dans les écoles de référence de certains enfants handicapés moteurs ne bénéficiant pas d'un suivi spécialisé global adapté.

Valoriser le travail en itinérance et « à domicile » au niveau des professionnels de l'IEM

#### MOYENS :

Dépôt d'un dossier au CROSMS

Extension de la capacité d'accueil de 28 à 35 places avec une évolution globale du **ratio d'encadrement à 0,35** mettant l'accent sur la rééducation et tenant compte des temps de déplacement des professionnels

Fenêtre d'octobre-novembre 2009

Ouverture : 2010

#### INDICATEURS :

- Dossier CROSMS
- Arrêté d'extension et de transformation
- Avenants aux contrats de travail ou nouveaux contrats
- Nouvelles fiches de poste
- Projets individualisés d'accompagnement
- Comptes rendus des CVS et satisfaction des usagers
- Rapports d'activité